



Journée Mondiale de la Pêche

Déclaration de Mahé, 21 Novembre 2017

Nous, les Communautés de la pêche artisanale, membres de la Confédération Africaine de la Pêche Artisanale (CAOPA) et de la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan Indien (FPAOI) réunis à Mahé (Seychelles) du 18 au 21 Novembre 2017 à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de la Pêche sur le thème: Mise en Œuvre de Politiques Nationales et Régionales favorables à la Pêche Artisanale Durable en Afrique.

- **Vu** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris, qui proclame les droits fondamentaux de l'Homme, dans une perspective d'égalité des droits des hommes et des femmes;
- **Vu la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements en Juin 1981 à Nairobi, Kenya, par laquelle les Etats membres reconnaissent que l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant;
- **Vu le Programme de développement durable à l'horizon 2030 'Transformer notre monde'**, adopté par les Nations Unies en Septembre 2015, qui vise à réaliser les Droits de l'Homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles;
 - **Vu les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté** qui préconisent une gouvernance responsable des pêches et un développement socio-économique durable au profit des générations présentes et futures, et qui s'intéressent tout particulièrement aux personnes et groupes vulnérables et marginalisés – comme les femmes, les enfants et les personnes âgées, les peuples autochtones et les groupes en situation d'insécurité alimentaire – en prônant une approche fondée sur les droits de l'Homme;
- **Vu le cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture** adopté par l'Union africaine qui poursuit des objectifs similaires;

- **Considérant que, à travers ces instruments, la FAO et l'Union africaine reconnaissent** l'égalité et la non-discrimination entre les hommes et les femmes, la participation, la non-exclusion des hommes et des femmes dans les prises de décisions;
- **Considérant l'importance des pêches artisanales** et le rôle des femmes dans ce secteur, soutenant ainsi les économies locales;
- **Considérant que la majorité des communautés vivant de la pêche artisanale continuent d'être marginalisées** alors que leur contribution à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté et à l'utilisation durable des ressources n'est pas pleinement réalisée;
- **Considérant que les communautés de pêche artisanale africaines qui sont souvent implantées dans des zones enclavées**, n'ont généralement qu'un accès limité ou difficile aux marchés et qu'elles font face à un déficit d'accès aux services sociaux de base;
- **Rappelant que la pollution côtière, la détérioration de l'environnement, les effets du changement climatique et les catastrophes naturelles et d'origine humaine** sont autant de menaces qui s'ajoutent à celles qui pèsent déjà sur les communautés de pêche.

Nous, Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale Africaine, présentes tout au long de la chaîne de valeur, engagées dans la promotion de la pêche artisanale dans les stratégies de croissance bleue, nous engageons à faire en sorte que les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale soient prises en compte dans les stratégies de croissance bleue et les politiques qui affectent la Pêche Artisanale..

L'économie bleue est actuellement le concept principal utilisé dans la gouvernance de nos océans et de nos écosystèmes d'eau douce. C'est une idée importante. L'idée de l'économie bleue vient de la réalisation que nos océans, rivières et lacs sont détruits par l'intensification des activités humaines et des investissements dans l'aquaculture, le tourisme, les industries extractives, la production d'énergie, les activités de transport maritime ainsi que la pêche industrielle et artisanale. Pour certains, c'est un moment très excitant, où d'énormes sommes d'argent peuvent être générées. En fait, le plus souvent l'économie bleue est débattue comme étant une opportunité pour la «croissance bleue». Mais à qui profite cette croissance? Est-elle durable?

Notre compréhension de l'économie bleue est basée sur de simples observations et aspirations:

1. Des investisseurs puissants et groupes d'intérêt prospéreront facilement dans l'économie bleue telle qu'elle se présente. C'est parce qu'ils ont beaucoup plus d'influence que nous. Les femmes et les hommes œuvrant dans le secteur de la pêche artisanale sont politiquement marginalisés et souvent ignorés. Les pêcheurs artisans et les travailleurs de la mer dans les organisations professionnelles telles que la CAOPA et FPAOI doivent avoir des possibilités significatives de participer aux processus de prise de décision. Cela nécessite un accès à l'information, permettant aux pêcheurs artisans de s'imprégner du concept de l'économie bleue, conformément à l'initiative de FiTI. **Mais nous voulons également avoir des opportunités de cogestion efficaces et inclusives de la pêche où les hommes et les femmes sont impliqués de façon égale. L'économie bleue ne peut**

pas réussir si elle est conduite par des processus opaques, type « top-down » (approche descendante) et imposés.

2. Les gouvernements doivent rendre disponibles des financements pour l'appui et l'innovation pour le secteur de la pêche artisanale.
3. Quand les gens parlent de la valeur des différents secteurs de l'économie bleue, ils doivent se rendre compte que ça ne peut pas simplement être mesuré par les profits ou les revenus pour le gouvernement. Pourtant, cela arrive tout le temps. Ils ne prennent pas en compte les bénéfices de la pêche artisanale au niveau social, culturel et de la santé. En raison de la façon dont la valeur est mesurée aujourd'hui, donnant la priorité aux aspects financiers, la planification de la « croissance bleue » est facilement biaisée pour favoriser les activités d'une minorité de personnes déjà riches et privilégiées. Nos gouvernements doivent se rendre compte de tous les avantages fournis par des millions de personnes impliquées dans la pêche artisanale, en particulier dans les communautés côtières et les petits États insulaires et pour ceux qui sont plus vulnérables à la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les effets du changement climatique. Dans les objectifs de l'économie bleue, la pêche artisanale doit avoir la visibilité qu'elle mérite en raison de sa contribution irremplaçable. Cela ne peut pas être réduit à une simple question de dollars.
4. Nous encourageons nos gouvernements et les organisations internationales à **prioriser la Pêche Artisanale comme une solution à une production alimentaire saine et durable.**

Dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir la pêche artisanale, nous nous engageons à faire en sorte que les principes adoptés dans les Lignes Directives Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable et dans la Stratégie de Réforme Politique de l'Union Africaine, soient mis en œuvre.

Nous demandons donc à la FAO, à l'Union africaine et à d'autres organisations internationales de soutenir la mise en œuvre des actions de cette déclaration.

Fait à Mahé, le 21 novembre 2017

Par la FPAOI et la CAOPA.



Remise de la déclaration à Madame Pamela Charlette Ministre de la Pêche et de l'Agriculture des Seychelles lors de la clôture de la journée mondiale des pêcheurs à Mahé, Seychelles.